

ADMISSION DES ELEVES-INGENIEURS	
Formation initiale sous statut d'étudiant (FISE)	Formation initiale sous statut d'apprenti (FISA)
<p>Les recrutements peuvent avoir lieu sur concours (après bac pour les écoles proposant un cursus en 5 ans ou après les classes préparatoires pour les écoles en 3 ans).</p> <p>Ils peuvent aussi se faire sur dossier, avec éventuellement des épreuves complémentaires, à différents niveaux notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Recrutement au semestre 5 de candidats titulaires d'un grade de licence après une formation de licence générale (L3), de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), de Bachelor en Sciences et Ingénierie (BSI) ou issus de classe préparatoire adaptation technicien supérieur (ATS). Exceptionnellement, d'excellents candidats titulaires d'une licence professionnelle, d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou de candidats ayant validé une deuxième année de licence générale (L2), moyennant la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés garantissant la réussite de ces candidats. * Pour les écoles proposant un cursus en 5 ans, quelques recrutements au niveau Bac+1 pour une entrée en 2^e année sont possibles ; * Recrutement au semestre 7, (début de 4^e année post-bac), de candidats ayant validé une première année de master (M1) dans un domaine scientifique ou de candidats étrangers titulaires d'un niveau équivalent et titulaires à minima d'un grade équivalent à la licence (bachelor). 	<p>Du fait de la spécificité des formations d'ingénieurs en apprentissage et en particulier de la diversité des compétences recherchées lors du recrutement, des critères d'admission trop orientés sur des compétences conceptuelles seraient en décalage par rapport au public concerné.</p> <p>L'entrée dans une formation d'ingénieur par apprentissage (FISA) se fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Principalement au semestre 5 après avoir validé un grade de licence après une formation de licence générale (L3), de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), de Bachelor en Sciences et Ingénierie (BSI) ou issus de classe préparatoire adaptation technicien supérieur (ATS). Elle est également ouverte à d'excellents candidats titulaires d'une licence professionnelle, d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou de candidats ayant validé une deuxième année de licence générale (L2) moyennant la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés garantissant la réussite de ces candidats. * L'entrée est également possible pour des élèves de classes préparatoires ou de cycle préparatoire intégré. * Des admissions sont possibles en semestre 7 (début de la deuxième année d'apprentissage) pour des élèves-ingénieurs ayant validé les semestres 5 et 6 d'une formation d'ingénieur sous statut d'étudiant ou une première année de master (M1) dans un domaine scientifique. Ces admissions en semestre 7 ne doivent pas représenter plus de la moitié des effectifs de la promotion de deuxième année ; sur l'ensemble du cycle ingénieur de 3 ans, ces admissions ne doivent pas représenter plus du tiers du flux notifié.

Éléments de preuve :

	Effectifs prévisionnels sur les cinq ans à venir (globaux et par filière)	Tableau DS9
	Filières de recrutement/ méthodes	Lien DN